



Soildat version 2.96

Février 2026

Table des matières

Table des matières

1	Aperçu de la Version 2.96	3
2	Charger la nouvelle version	3
3	Dupliquer une observation	3
3.1	Quelles données sont dupliquées ?	3
3.2	Comment utiliser la fonction de duplication ?	4
3.2.1	Créer une nouvelle observation	4
3.2.2	Démarrer la duplication	4
3.2.3	Sélection des données à dupliquer	5
3.2.4	Utilisation combinée des fonctions	6
4	CA 2023 : facteurs limitants de l'aptitude agricole	6
4.1	Comment s'affiche les facteurs limitants ?	6
4.2	Conditions préalables à la détermination	7
4.2.1	Onglet : Site	7
4.2.2	Onglet : Observation	7
4.2.3	Onglet : horizon	7
4.3	Propriétés du champ « Limitation CA 2023 »	8
4.4	Modification ultérieure des données saisies	8
4.5	Exportation	8
5	Autres ajustements	9
6	Remerciements	9

1 Aperçu de la Version 2.96

Avec cette version, les adaptations et extensions suivantes seront mises en service le 23 février 2026 (12h00) :

- Duplication des observations permettant une saisie plus efficace
- CA/NEK 2023 : indication des limitations de l'aptitude agricole
- Corrections d'erreurs dans l'interface utilisateur

2 Charger la nouvelle version

Après la connexion, l'application web doit être actualisée afin que les nouveautés soient disponibles. Après l'actualisation, la version actuelle v2.96 est affichée sous le menu de navigation (côté gauche).

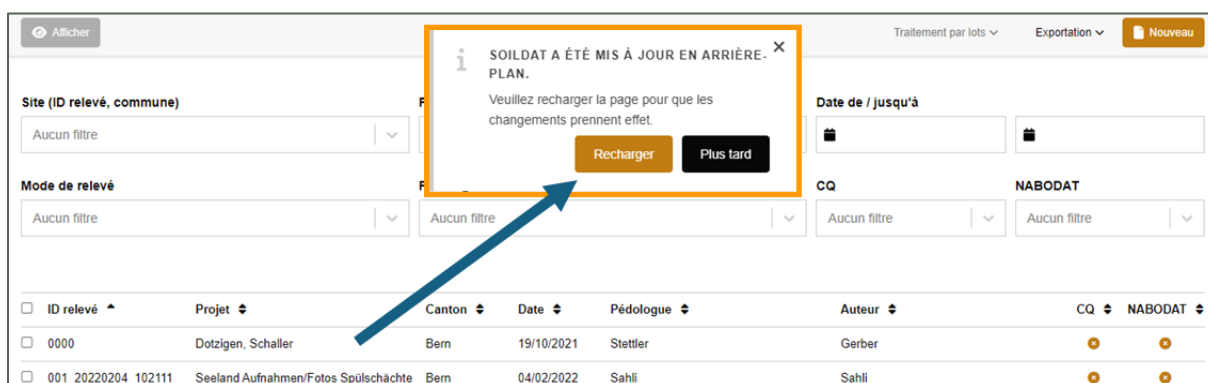


Figure 1: Actualisation de l'application web.

Attention : si le message ne s'affiche pas automatiquement, appuyez sur « CTRL + F5 » après la connexion.

3 Dupliquer une observation

La nouvelle fonction permet une saisie plus efficace des profils et des sondages (ci-après regroupés sous le terme « observations »). Les jeux de données déjà saisis et enregistrés peuvent être dupliqués dans une nouvelle observation et adaptés spécifiquement au site.

3.1 Quelles données sont dupliquées ?

Lors de la duplication, les contenus des onglets Site, Observation et Horizon sont copiés. Les champs suivants ne sont pas dupliqués :

- ID relevé
- Localisation géographique (Coordonnées, Précision de localisation, Commune, Altitude)
 - la localisation GPS peut être utilisée à cette fin.
- Données concernant la saisie (auteur-e et date)
 - celles-ci sont automatiquement déterminées.
- Statuts concernant la validation du CQ et le transfert vers NABODAT
- Données concernant la CA et PU si aucun horizon n'est transféré
- Données concernant les échantillons et les résultats d'analyse
- Documents

3.2 Comment utiliser la fonction de duplication ?

3.2.1 Créer une nouvelle observation

La première étape consiste à créer une nouvelle observation à l'aide du bouton « NOUVEAU » (Figure 2).

Créer une nouvelle observation

Figure 2: Crée une nouvelle observation.

Remarque : la fonction de duplication ne s'applique qu'aux nouvelles observations. Une fois l'observation enregistrée, cette fonction n'est plus disponible.

3.2.2 Démarrer la duplication

Dans la nouvelle fenêtre (onglet : Site, Figure 3), vous trouverez en haut à droite la nouvelle icône de duplication qui permet de dupliquer les données d'une observation existante. L'icône de duplication se trouve à gauche de l'icône existante permettant d'ajouter une nouvelle observation/une observation supplémentaire à un site existant.

Nouvelle fonction : dupliquer

Figure 3: Nouvelle fonction de duplication.

Attention : afin de mieux distinguer les deux fonctions, une nouvelle icône a été ajoutée pour la fonction « Ajouter une nouvelle observation/une observation supplémentaire à un emplacement existant ».

Fonction : Dupliquer les données

Nouvelle icône 

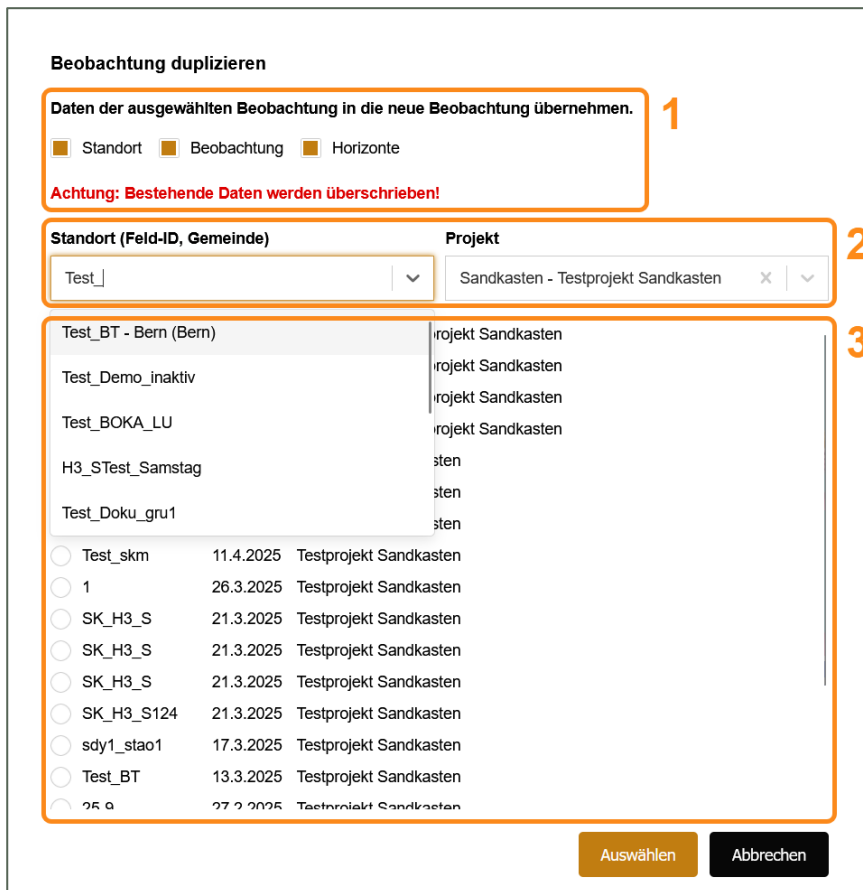
Fonction : Ajouter une nouvelle observation/une observation supplémentaire à un site existant

Ancienne icône 

Nouvelle icône 

3.2.3 Sélection des données à dupliquer

En cliquant sur l'icône de duplication, la fonction démarre et une fenêtre de sélection s'ouvre (Figure 4). Dans la fenêtre de sélection, vous pouvez alors déterminer : a) quelles données (cf. n° 1) et b) à partir de quel projet et de quelle observation (cf. n° 2) les données doivent être dupliquées. Dans la partie n° 3, les dernières observations saisies ou les résultats du filtre (n° 2) sont listés. Les différentes parties sont expliquées en détail sous la Figure 4.



Beobachtung duplizieren

Daten der ausgewählten Beobachtung in die neue Beobachtung übernehmen.

☐ Standort ☐ Beobachtung ☐ Horizonte

Achtung: Bestehende Daten werden überschrieben!

Standort (Feld-ID, Gemeinde) **Projekt**

Test_... Sandkasten - Testprojekt Sandkasten

☐	Test_BT - Bern (Bern)	rojekt Sandkasten
☐	Test_Demo_inaktiv	rojekt Sandkasten
☐	Test_BOKA_LU	rojekt Sandkasten
☐	H3_STest_Samstag	sten
☐	Test_Doku_gru1	sten
☐	Test_skm	11.4.2025 Testprojekt Sandkasten
☐	1	26.3.2025 Testprojekt Sandkasten
☐	SK_H3_S	21.3.2025 Testprojekt Sandkasten
☐	SK_H3_S	21.3.2025 Testprojekt Sandkasten
☐	SK_H3_S	21.3.2025 Testprojekt Sandkasten
☐	SK_H3_S124	21.3.2025 Testprojekt Sandkasten
☐	sdy1_stao1	17.3.2025 Testprojekt Sandkasten
☐	Test_BT	13.3.2025 Testprojekt Sandkasten
☐	25 a	27.2.2025 Testprojekt Sandkasten

Auswählen Abbrechen

Figure 4 : Aperçu du fonctionnement de la duplication des données.

- N° 1 : par défaut, toutes les données des onglets Site, Observation et Horizon sont dupliquées (à l'exception des données énumérées au Paragraphe 3.1). Les cases à cocher permettent d'exclure certains onglets du processus de duplication, par exemple lorsque les données d'horizon de la nouvelle observation diffèrent trop de celles de l'observation à dupliquer.
- N° 2 : si l'observation à partir de laquelle les données doivent être dupliquées ne figure pas dans la « liste rapide » (dernières observations, cf. n° 3), il est possible de filtrer les résultats par projet. La

liste ne répertorie pas toutes les observations. La recherche doit être précisée à l'aide du filtre « Site (ID relevé, commune) ».

- N° 3 : liste des dernières observations saisies (= les plus récentes). Cette liste permet de contourner la fonction de filtre, à condition que l'observation correspondante y figure. Elle rend le processus de saisie ou de duplication encore plus performant. La liste contient l'ID relevé, la date de saisie et le projet.

Attention : les données déjà saisies dans la nouvelle observation seront écrasées si elles se trouvent dans l'un des onglets dupliqués (même si le champ de l'observation à dupliquer est vide).

Une fois le processus de duplication terminé, les données manquantes peuvent être complétées et les données dupliquées peuvent être ajustées. Avant d'enregistrer, veuillez vérifier dans tous les onglets (Site, Observation et Horizon) que toutes les données dupliquées ou ajustées sont complètes et correctes.

3.2.4 Utilisation combinée des fonctions

Si vous souhaitez ajouter une nouvelle / une observation supplémentaire à un site existant tout en reprenant des données issues d'une observation antérieure ou d'une autre observation, nous recommandons la procédure suivante :

1. Créer une nouvelle observation
2. Utiliser la fonction « Dupliquer les données » afin de reprendre les données souhaitées depuis une autre observation (sans les données du site).
3. Utiliser la fonction « Ajouter une nouvelle / une observation supplémentaire à un site existant » et sélectionner le site existant auquel la nouvelle observation doit être rattachée.

Attention : les données du site affichées correspondent aux données enregistrées du site existant. Elles ne doivent, en principe, pas être modifiées. Le site sélectionné s'applique à toutes les observations passées et futures rattachées à ce site.

Après l'exécution de la fonction « Ajouter une nouvelle observation/une observation supplémentaire à un site existant », la case à cocher du site n'est plus disponible pour la fonction « Dupliquer les données », afin d'éviter que les données de localisation des observations précédentes ne soient écrasées involontairement.

4 CA 2023 : Limitations de l'aptitude agricole

Soildat indique désormais quels facteurs limitent l'aptitude agricole. Cela améliore la traçabilité de la CA 2023. Vous trouverez de plus amples informations sur la méthode CA 2023 dans le rapport n° 7 du CCSols – [Manuel pour l'estimation de l'aptitude agricole](#)

4.1 Comment s'affiche les Limitations/les facteurs limitants ?

La CA 2023 et les limitations sont déterminées dans l'onglet « Observation ». Le nouveau champ « Limitation CA 2023 » se trouve sous le champ « CA 2023 » (Figure 5).

	Standort	Beobachtung	Horizont	Probe	Messung
chtung					
NEK 2023	NEK 3 - Getreidebetonte Fruchtfolge				NEK 2023 ermitteln
NEK 2023 Limitierung	Limitierung Wasserhaushalt, Limitierung Skelettgehalt				
NEK Expert	Select...				
NEK Expert Kommentar					
Bitte begründen Sie die Abweichung von der automatischen Ableitung des NEK-Tests 2023.					

Figure 5 : Détermination et saisie de la CA 2023 avec les limitations. Dans l'exemple, le régime hydrique et le squelette limitent l'aptitude agricole.

4.2 Conditions préalables à la détermination

Les limitations sont déterminées en même temps que la CA 2023. Condition préalable : toutes les données nécessaires doivent être saisies et enregistrées (Figure 6).



Figure 6 : Les données nécessaires à la CA 2023 doivent être enregistrées afin que celle-ci puisse être déterminée.

Il faut ensuite cliquer sur le bouton « Déterminer CA 2023 ». Données nécessaires :

4.2.1 Onglet : Site

- Pente
- Zone du cadastre agricole
- Forme du terrain (au minimum : distinction entre « régulier » et « irrégulier »)

4.2.2 Onglet : Observation

- Sous-groupe de régime hydrique

4.2.3 Onglet : horizon

- pH (Hellige, uniquement pour UB)
- Matière organique (valeurs estimées pour OB et UB)
- Texture (valeurs estimées pour OB et UB)
- Gravier et pierres (uniquement pour OB)
- Couche examinée : au minimum, la couche supérieure (OB) et la couche sous-jacente du sol (UB) sont nécessaires (les sols AC ne sont actuellement pas pris en compte).

4.3 Propriétés du champ « Limitation CA 2023 »

Ce champ est généré automatiquement et ne peut pas être modifié. Plusieurs limitations/facteurs limitants peuvent être affichées simultanément.

Limitations/facteurs limitants possibles :

- Régime hydrique
- Teneur en éléments grossiers/squelette
- Texture
- Teneur en matière organique
- pH
- Relief
- Climat
- Cas particuliers

Pour la CA 1 (Assolement sans restriction), « Aucune limitation » est affiché.

4.4 Modification ultérieure des données saisies

Si les données saisies sont modifiées et enregistrées ultérieurement et que cela entraîne une modification de la CA 2023, cette dernière est automatiquement recalculée et un message s'affiche. La limitation est automatiquement ajustée.

4.5 Exportation

Lors de l'exportation (.csv ou .xlsx), le champ est nommé « classe_apptitude_2023_limitation ». Les valeurs possibles sont décrites dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Valeurs et signification de la « Limitation CA 2023 » dans les données exportées.

Valeur « CA 2023 » (« classe_apptitude_2023 »)	Valeur « Limitation CA 2023 » (« classe_apptitude_2023_limitation »)	Signification
A Cellule vide (NULL/NA)	Cellule vide (NULL/NA)	Aucune CA 2023 n'a été déterminée. Il n'y a donc aucune limitation.
B 1	□	L'aptitude agricole est idéale, il n'y a aucune limitation.
C 2 à 10	['Limitation XY, Limitation YZ']	Les limitations XY et YZ restreignent le plus fortement et de manière égale la CA 2023.

5 Autres ajustements

Les erreurs suivantes ont été corrigées :

- Le paramètre concernant la langue dans « Mon profil » est désormais correctement appliqué dans l'interface en français.
- L'indication « Horizon dominant / secondaire » est correctement affichée en mode tablette.

6 Remerciements

Cette nouvelle version de Soildat a été réalisée en collaboration avec la RevKLABS/KA, le groupe de recherche « Utilisation et la protection des sols » de la HAFL et grâce aux nombreux retours constructifs des utilisateurs et utilisatrices.

Nous sommes convaincus que cette nouvelle version simplifiera et rendra plus efficace la saisie des données pédologiques sur le terrain. Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir avec cette version 2.96 de Soildat.

Un grand merci à toutes les personnes impliquées dans le projet.
Chaleureuses salutations de toute l'équipe de développement du CCSols.